

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Concevoir la charte éditoriale de sa destination touristique avec l'assistance de Chat GPT.**

Objectifs de la formation

- Comprendre et appliquer les concepts clés du marketing de contenu dans le tourisme,
- Comprendre l'utilisation de Chat GPT pour la conception de stratégies éditoriales dans le tourisme,
- Élaborer une charte éditoriale pour une destination touristique avec l'assistance de ChatGPT.

Public attendu : au sein d'organismes gestionnaires de destination

- Direction/Responsable Web ou Communication
- Chargé de projet E-tourisme
- Chargé de projet web
- Content Manager
- Chargé de contenu web

Pré requis

- Pouvoir qualifier les fondamentaux marketing de la destination (cibles de clientèles, thématiques touristiques et offres majeures, ...)
- Disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet haut débit (supportant une séance en visioconférence), un casque audio et un bon micro sont également recommandés
- Vous devez avoir ouvert un compte chez <https://openai.com/> pour un usage de ChatGPT (un compte payant est conseillé pour un usage plus fluide et un accès à ChatGPT4 [coût 20\$/mois])

Suivi de l'exécution et évaluation de la formation

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis-à-vis des prérequis et objectifs. Un questionnaire de préparation sera envoyé à chaque stagiaire avant le début de la formation.
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation déjà abordés via des quizz d'évaluation à chaque séquence + travaux produits par les stagiaires,
- L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée à la fin de chaque formation. Cette évaluation est réalisée par l'envoi d'un questionnaire en ligne de même que le questionnaire de satisfaction.
- Suivi/conseil des stagiaires à 6 mois.

Document établi le 15/11/2023, modifié le 29/07/2024

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 – 75680 Paris Cedex 14 - France

Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

Méthodologie pédagogique : elle sera pratique et participative axée sur des exemples concrets, mise en situation et exercices pratiques.

Déroulement du stage : apports théoriques et méthodologiques, ateliers pratiques (sur les cas des participants), supports visuels, supports pédagogiques pour chaque participant.

Modalités pédagogiques

- Support de formation au format PowerPoint, enrichi d'exemples, de nombreuses captures et illustrations, de liens vers des sites ou ressources complémentaires
- Nombreuses mises en situation autour d'un cas marketing fil rouge
- Échanges avec les stagiaires sur leurs cas concrets (retours d'expériences).

Moyens techniques : les stagiaires doivent être équipés d'un ordinateur performant avec accès internet. Ces deux derniers doivent être récents et de bonne qualité. Il est impératif de disposer d'une webcam, d'un micro et d'un système pour écouter. Tous les participants doivent partager leur webcam et ainsi pouvoir être vu.

Le stagiaire doit avoir la possibilité d'être au calme, sans téléphone et sans être dérangé pendant les visioconférences pour effectuer la formation et pouvoir avancer efficacement dans le parcours pédagogique.

Formateur : Jean-Patrick MANCINI

Programme : joint en annexe

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Dates : jeudi 7 et vendredi 8 novembre, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Durée : 14 heures

Lieu : formation à distance

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation

1 243,00 € HT X =€

248,60 € (TVA 20 %) X = €

1 491,60 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à

l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail au plus tard **jeudi 31 octobre 2024**, à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr, au plus tard **jeudi 31 octobre 2024, à 17H00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, à Paris, le

Signature, nom et qualité du signataire
Cachet de l'organisme

Rose-Marie ABEL
Secrétaire Générale
Directrice Générale par intérim